

Séance du 26 Mai 2005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Capdevielle, Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Jeambrun à M. le Maire ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Mme Bisauta à M. Causse ; M. Casenave à Mme Capdevielle.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** :PATRIMOINE - Mise aux normes des offices de 2 cantines scolaires : écoles maternelles P. Brossolette et Lahubiague.

Mme FAVOREU-DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le programme de mise aux normes d'hygiène des cantines scolaires a débuté en 2001 par l'école Albert premier, s'est poursuivi en 2002 par les écoles des Arènes, Charles Malégarie, Citadelle 1 puis en 2003 par les écoles Citadelle 2, J.P. Brana, Jacques Laffitte, Saint Léon, en 2004 par les écoles Aristide Briand, Marie Curie, Saint André.

En 2005 ce programme porte sur les écoles Lahubiague et Pierre Brossolette. En plus de ces mises aux normes, la maternelle Lahubiague se verra dotée d'un bureau pour la Directrice, l'école P. Brossolette sera quant à elle pourvue d'un dortoir indépendant et d'autres aménagements de confort.

Les travaux se dérouleront pendant les vacances scolaires d'été.

L'appel d'offres est réparti en 14 lots attribués de manière indépendante.

Après examen et classement des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 25 mai 2005, s'est prononcée en faveur des offres suivantes :

<i>Lot N° 1A Gros œuvre Brossolette :</i>	Entreprise SOCAE pour un montant global de 91 276 euros TTC.
<i>Lot N° 1B Gros œuvre Lahubiague :</i>	Entreprise SOCAE pour un montant global de 64 443,53 euros TTC.
<i>Lot N° 2A Plâtrerie Brossolette :</i>	Entreprise ETXE LAN pour un montant global de 33 216,52 euros TTC.
<i>Lot N° 2B Plâtrerie Lahubiague :</i>	Entreprise ETXE LAN pour un montant global de 20 265,23 euros TTC.
<i>Lot N° 3A Charpente couverture Brossolette :</i>	Travaux assurés en régie municipale
<i>Lot N° 3B Menuiserie Lahubiague :</i>	Travaux assurés en régie municipale
<i>Lot N° 4A Electricité Brossolette :</i>	Entreprise MASSOC pour un montant global de 20 887,13 euros TTC.
<i>Lot N° 4B Electricité Lahubiague :</i>	Entreprise MASSOC pour un montant global de 16 716,74 euros TTC.
<i>Lot N° 5A Plomberie sanitaire Brossolette :</i>	Entreprise LAILLE pour un montant global de 17 750,81 euros TTC.
<i>Lot N° 5B Plomberie sanitaire Lahubiague :</i>	Entreprise LAILLE pour un montant global de 17 023,75 euros TTC.
<i>Lot N° 6A Peintures Brossolette :</i>	Entreprise Les Peintures d'Aquitaine pour un montant global de 10 819,85 euros TTC.
<i>Lot N° 6B Peintures Lahubiague :</i>	Entreprise Les Peintures d'Aquitaine pour un montant global de 4 800,60 euros TTC.
<i>Lot N° 7A Equipements de cuisine Brossolette :</i>	Entreprise SEPCO pour un montant global de 6 566,04 euros TTC.
<i>Lot N° 7B Equipements de cuisine Lahubiague :</i>	Entreprise SEPCO pour un montant global de 6 566,04 euros TTC.

Les mêmes entreprises étant titulaires des lots A et B du même corps d'état, une mise au point sera signée pour joindre les deux marchés.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les éventuelles décisions de poursuivre.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.